

C O M M U N E D E M A R C H E M O R E T

C O M P T E R E N D U S O M M A I R E

Nbre de conseillers En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12	L'an deux mil quinze, le 17 février à 20 heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire, Etaient présents : Mrs Jean-Louis DURAND, Claude CALOÏ, Laurent BELLOY, Gilles MARLEIX, Mme Séverine LUCAS, Mrs Emmanuel VUAGNAT, David GIRARD, Christian COURBEBASSE, Mmes Laëtitia LEMAITRE, Valérie ZERBIB. Absents excusés représentés : Mr Francis DESSE-MARY ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis DURAND ; Mr Benjamin PERINET ayant donné pouvoir à Mr Laurent BELLOY. Absents excusés : Mr Patrick MARY ; Mme Emmanuelle BOURDON Démissionnaire : Mr Jean-Pierre MOCQUES Secrétaire de séance : Mr Laurent BELLOY
Date de Convocation 09/02/2015	
Date d'affichage 24/02/2015	

Approbation du Procès-Verbal du 21 novembre 2014

Le Procès-Verbal de la séance du 21 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne

Afin de soutenir le Président de l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne, il est proposé d'adhérer à l'AMR77. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 95.00 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLETC. Il propose de l'adopter et d'approuver le montant des charges transférées de la commune à la communauté de communes.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Copieur Mairie : Contrat passé avec la Société Xérox

Monsieur le Maire propose de valider le contrat passé avec la Société Xérox pour l'installation d'un nouveau copieur plus performant à la Mairie, dans le cadre de la mise en place du PES V2 (Protocole d'Echange Standard).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Copieur Ecole : Contrat passé avec la Société Konica Minolta

Monsieur le Maire propose de valider le contrat passé avec la Société Konica Minolta pour l'installation d'un nouveau copieur plus performant à l'école.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor public

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à une prochaine séance.

Décision modificative

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour régulariser une décision modificative prise par décision du Maire de la manière suivante :

Article 60612	- 350.00 €
Article 6531	+ 350.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Paiement des factures d'investissement dans la limite du ¼ des crédits votés à l'année N-1

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour permettre le paiement des factures en section d'investissement dans la limite du ¼ des crédits votés à l'année N-1 pour un montant de 76 879.25 € avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Questions diverses